

QUELQUES NOUVELLES DU CE

novembre 2015

Présents pour la CGT : Carole Herbin (Reims), Isabelle Debraye (Amiens), Philippe Cornet (Lambersart), Carpentier Laurence (Lille), Maunier William (Metz), Pinato Cyril (Strasbourg), Portales Claire (Besançon), Igier Annabelle (Reims), Bouillon Olivier (Nancy).

Représentante syndicale : Véronique Marchand (Lille).

✓ **UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATENTATS**

En ouverture de la séance Madame Montalto rend hommage aux victimes des attentats suivi d'une minute de silence. Notre représentante syndicale, Véronique Marchand nous a fait lecture d'une déclaration :

« Comme elle la fait au niveau de toutes ses structures et organisations, La CGT du pôle NE s'incline en mémoire des 129 morts tombés sous les balles des fanatiques, rappelle sa solidarité avec les blessés et son soutien à tous les proches des victimes.

Si aucun salarié du pôle nord-est ne compte parmi les victimes directes des attentats terroristes De vendredi dernier, une de nos consœurs de la rédaction nationale de la 3 pleure la mort de son conjoint au Bataclan.

De toute façon, Nous sommes tous concernés, touchés et atterrés par la folie meurtrière qui a fait 129 morts et Plus de 350 blessés.

L'horreur n'a pas empêché tous les personnels de nos antennes de se mobiliser pour fabriquer des éditions spéciales... ». (cf liminaire)

✓ **MODIFICATION DE STRUCTURE**

DIRECTION France 3 Nord-Est :

Les membres du CE sont informés du projet de création d'un poste de technicien IMG auprès du responsable IMG/HSE Pascal Hennequi, basé à Strasbourg, par redéploiement d'un poste vacant d'entretien et logistique de l'antenne d'Alsace.

Sa mission sera de seconder Pascal Hennequi sur les chantiers et parcs de tout le pôle. Il n'aurait pas de mission spécifique sur l'antenne d'Alsace. Les élus s'inquiètent de la réduction d'effectif de la logistique d'Alsace, car actuellement un seul ouvrier dans les faits s'occupe de l'antenne d'Alsace et cela ne semble pas suffisant.

Nous demandons une fiche de poste de l'agent de logistique d'Alsace pour avoir un aperçu de l'organisation concrète.

Antenne de Dijon :

Présentation du projet de création d'un poste de rédacteur en chef adjoint. En effet, suite à l'absence pour longue maladie d'un rédacteur en chef adjoint à Dijon, la direction souhaite redéployer un poste d'assistante de la locale de Mulhouse là où il y en avait deux (2 mi temps transformés au fil du temps en 1 temps plein+ 1 poste vacant).

Le poste est déjà publié en coca avant la consultation en CE. Madame Bayol répond par l'urgence de la situation, des intérimaires se succèdent. Elle admet qu'il y a un raté sur le fait que ce n'était pas indiqué sur la publication du poste « sous réserve de la consultation du CE. La DRH précise que ce redéploiement vers un poste supplémentaire de red chef adjoint à Dijon n'a pas vocation à perdurer : il sera redéployé par la suite vers un autre poste.

Ces postes feront l'objet d'une étude à l'occasion de la commission emploi/formation du 3 décembre.

Attention, à partir du 1^{er} janvier 2016, en application de la réforme Rebsamen du 18 août 2015, non signée par la CGT, il sera de la prérogative de la direction de décider d'informer et consulter, ou non, sur les modifications de postes. La DRH nous annonce que la consultation sur ce redéploiement aura lieu au CE de décembre, c'est-à-dire avant l'application de cette réforme.

✓ EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL DANS LE POLE NORD EST

La DRH a précisé que dans l'accord handicap qui vient d'être signé par les OS, il y a un article à ce sujet, prévoyant de commencer des négociations sur le télétravail avant la fin du 1^{er} trimestre 2016. Les élus souhaitent l'ouverture rapide de ces négociations, mais s'inquiètent du fait que ces négociations devaient déjà avoir lieu avant fin 2015, dans le cadre de l'accord « égalité homme/femme », et qu'elles n'ont en fait pas démarré.

Le périmètre de l'expérimentation est borné et fixé. Pour la DRH le « télétravail ponctuel » n'existe pas (intempéries, événement exceptionnel..) car le télétravail doit faire l'objet de la signature d'un avenant au contrat de travail.

L'avenant au contrat fixe la durée, le temps de travail, le cadre du télétravail, et ensuite en auto-déclaratif comme dans le travail habituel, mais cela se fait forcément sur la base de la confiance.

Les critères et termes exposés aux élus pourront être modifiés dans le cadre de la négo, il ne s'agit pour l'instant qu'une expérimentation dans notre pôle.

Pourquoi le document pôle est issu du document siège, mais avec le volet « équipements et matériels » en moins ? Parce qu'il ne s'agit que d'une base de discussion en CE, ces termes sont spécifiés précisément dans l'avenant au contrat de télétravail en cours.

Est-ce que la direction va informer l'ensemble de salariés ? Non car l'expérimentation est quasi terminée nous passons dans une phase de bilan, donc c'est pas maintenant que sera fait la promotion de cette possibilité.

✓ L'OUVERTURE DES ASSISES

La direction a mis en place un site pour le dispositif c'est un questionnaire qui n'est disponible que jusqu'au 23 novembre. Les élus s'étonnent qu'il n'y a pas une prolongation comme pour les rencontres avec le comité exécutif jusqu'en février. Le principe est que deux membres du comité exécutif de France Télévisions rencontrent les collaborateurs dans un temps contraint de 2 heures entre midi et deux, essentiellement.

Un journal des assises relatera les échanges et chacun aura la possibilité de s'exprimer par écrit via le site pour ceux qui ne pourraient rencontrer les membres du comex de FTV. Au final Delphine Ernotte-Cunci remettra une synthèse des auditions.

Pour le moment seules 3 dates sont connues :

Reims, le 26 novembre
Dijon, le 4 décembre
Besançon, le 18 décembre

Dans le cadre du débat sur le contenu des Assises de FTV, les OS et la direction du Pôle sont tombées d'accord, comme au niveau national, sur la nocivité des "décrets Tasca" pour FTV: ils obligent FTV à consacrer chaque année 420 millions d'euros de commandes à des sociétés de production privée sans toucher de royalties. Idem pour le rachat de **Newen** par TF1... La présidente de FTV a suspendu toute relation avec cette société, mais jusqu'à quand ? Comment serait-il possible d'évoquer les projets stratégiques de FTV (émission, magazines, fictions...) avec une société qui appartient à un concurrent ? Remettre dans les mains de TF1, via sa société CAPA, le contenu éditorial de ses magazines d'information ? Si l'Etat n'abroge pas les décrets Tasca, qui empêchent FTV de produire en interne, sa volonté de couler l'entreprise éclatera au grand jour. Par exemple : "Plus belle la vie", produit par Newen, est financée à 3% par le privé mais elle récolte 86 % de bénéfices.

✓ QUESTIONS DIVERSES

1/ Concernant les CDD et cachetiers, de quelles manières seront-ils couverts par la mutuelle de France Télévisions ?

Pour les CDD de droits communs administratifs et journalistes la mutuelle sera rendue obligatoire dès lors de la durée du contrat sera supérieure ou égale à 4 mois en contrat continu, si c'est une succession de 4 contrats d'un mois ça suffit.

Un CDD de moins d'un an aura la possibilité d'y renoncer mais elle sera obligatoire pour les plus de 1 an où il faudra prouver qu'il a déjà une mutuelle même par l'intermédiaire de son conjoint.

S'agissant CDDU intermittents et cachetiers c'est particulier car il y a des dispositions « branches », mutuelle avec affiliation volontaire, comme avant.

Pour les alternants ils se verront proposer systématiquement la mutuelle s'ils refusent ils devront prouver qu'ils sont déjà affilié ailleurs.

2/ Certains journalistes ont travaillé 12 week-ends ou plus au cours de l'année. L'accord collectif précise que ces WE travaillés doivent être répartis sur 11 mois pour bénéficier de la prime. La percevront-ils si un des week-ends est à cheval sur 2 mois (en plus d'un mois entier sans week-end travaillé) ?

Cette question entre dans le cadre des négociations incluses sur le projet d'avenant N° 5 mais il n'est pas encore signé et prévoit de faire évoluer cette disposition à 10 mois par an. Mais les négociateurs demandent à ce que pour les WE à cheval l'examen soit fait au bénéfice du journaliste.


3/ En réunion de DP le 21 octobre, le chef de centre par intérim de l'antenne Lorraine a affirmé ne pas avoir été invité par la direction du pôle à reconsidérer sa position concernant les stagiaires mineurs (interdiction de les emmener en reportage). Pourtant, le 16 octobre en CE, Madame la Directrice nous avait dit qu'elle interviendrait « pour qu'il puisse reconsidérer sa position ». Qu'en est-il ?

Marie-Thérèse Montalto s'engage à redire en réunion de direction mais cela reste de la responsabilité du chef de centre.

✓ A VENIR

Prochain CE : 11 décembre.

Prochain CCE : 15 et 16 décembre.

Vos élus  se tiennent à votre disposition

LIMINAIRE CGT POUR CE du 20 NOVEMBRE 2015

Comme elle l'a fait au niveau de toutes ses structures et organisations, La CGT du pôle NE s'incline en mémoire des 129 morts tombés sous les balles des fanatiques, rappelle sa solidarité avec les blessés et son soutien à tous les proches des victimes.

Si aucun salarié du pôle nord-est ne compte parmi les victimes directes des attentats terroristes De vendredi dernier, une de nos consœurs de la rédaction nationale de la 3 pleure la mort de son conjoint au Bataclan.

De toute façon, Nous sommes tous concernés, touchés et atterrés par la folie meurtrière qui a fait 129 morts et Plus de 350 blessés.

L'horreur n'a pas empêché tous les personnels de nos antennes de se mobiliser pour fabriquer des éditions spéciales.

Dans ce contexte où les élans de solidarité ne peuvent que rassembler un peuple sonné, - comme vous peut-être le pôle aurait-il pu adresser un message de remerciement à ses salariés ...

Mais on l'a vérifié bien des fois, les personnels n'ont pas besoin des encouragements de leur direction pour bien faire leur travail !

En tout cas, L'implication de chaque antenne dans la couverture des attentats et de l'après-attentat ne peut que conforter la place et le besoin de visibilité de chacune des 7 antennes du pôle

Un constat et une réflexion à méditer dans le cadre de 2 sujets brûlants :

- d'abord l'organisation et l'alimentation de la future chaîne tout-info : – comment pourrait-elle faire l'impasse sur les régions- ?

- ensuite l'impact de la mise en œuvre de la réforme territoriale sur les antennes de France 3 !

Ça n'est sûrement pas le moment de supprimer de la proximité !

La création des grandes régions -visibles sur France 3-, ne peut passer que par des émissions supplémentaires à l'échelle des nouvelles régions et sûrement pas par la suppression d'émissions sur le périmètre des antennes actuelles !

Plus que jamais en cette période d'actualité douloureuse, les préoccupations éditoriales – chères à notre directrice de chaîne Dana Hastier - les principes déontologiques et les bonnes pratiques professionnelles sont l'affaire de tous ceux qui font le service public – et pas seulement des journalistes.

Avant les attentats, différents sujets comme La couverture de la campagne électorale, des conflits sociaux ou le choix des experts à inviter dans nos JT

ont fait l'objet de débats animés en commission nationale de la déontologie.

Toutes ces questions ne vont pas de sitôt quitter notre actualité d'autant que le pays est en état d'urgence pour plusieurs mois avec de possibles conséquences sur notre liberté d'informer et de travailler. .

L'indépendance de l'information à FTV, voilà un sujet qui pourrait alimenter **les assises de l'entreprise !**

Comme les conditions de travail, le non respect de l'accord d'entreprise sur bien des articles, les postes vacants non pourvus, les menaces sur la filière, les mutualisations à outrance, la gouvernance arbitraire- exemple récent : l'affaire du fichage etc.....

La présidente a largement dépassé sa période d'état de grâce : or à ce jour, non seulement FTV n'a eu droit financièrement ni au fromage ni au dessert commandés, mais en plus, son principal pourvoyeur de programmes vient d'être racheté par TF1 sous son nez !!

On espère cette fois obtenir gain de cause sur de nouvelles règles de production plus favorables à FTV qui doit cesser d'être la vache à lait des producteurs privés !

Notre présidente ne peut pas échouer sur ses demandes et exiger de nous -qui animons cette entreprise depuis des années,- des efforts supplémentaires !

Alors ces assises ?

Les salariés n'ont pas attendu les assises pour 'exprimer leur colère sur la gouvernance de FTV dans bien des domaines et de bien des façons : grève, procédures

judiciaires, motions, tracts etc. ... On n'ose pas croire que la Direction n'a pas entendu ces messages...

Alors ces assises ?

On craint un cadre officiel qui ne serve que d'alibi, de vraie-fausse consultation ... il faut dire que l'affaire du fichage ou la poursuite aveugle d'info 2015 ne nous incite pas à la confiance !

Mais on y croit !

Bon finissons sur une bonne nouvelle : la signature de l'accord « handicap » Encore faut-il que la direction le respecte et l'applique, ce qu'elle ne fait pas pour bien des points de l'accord d'entreprise ni pour l'accord « générations » ...

Mais l'espoir fait vivre !!